

**COMITE PREPARATOIRE DE  
L'ORGANISATION MONDIALE  
DU COMMERCE**

RESTRICTED

**PC/SCS/W/13**

23 janvier 1995

---

(95-0102)

SOUS-COMITÉ DES SERVICES

Original: anglais

COMMUNICATION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES  
ET DE LEURS ÉTATS MEMBRES

Les Communautés européennes et leurs États membres ont fait parvenir au secrétariat la communication ci-après, en date du 22 décembre 1994.

---

Le 1er janvier 1995, l'Autriche, la Finlande et la Suède adhéreront aux Communautés européennes.

En conséquence, la liste d'engagements spécifiques concernant les services des Communautés européennes et de leurs États membres ainsi que leur liste d'exemptions NPF comprendront les listes de ces pays.

La codification des différents documents en une seule liste d'engagements et une seule liste NPF sera achevée et présentée au début de 1995.

Il va de soi que les Communautés européennes et leurs États membres suivront les procédures appropriées et sont prêts à participer à tous autres travaux conformément aux dispositions pertinentes de l'AGCS.

Entre-temps, la présente communication est distribuée aux participants au Sous-Comité des services pour les informer du processus qui suit l'élargissement.